

Scandale sexuel chez les protestants

«Il est urgent que nous mettions en place une procédure de gestion de crise»

Marie-Claude Ischer, présidente de l'Église évangélique réformée Vaud, a fait partie de la commission chargée de l'affaire d'abus sexuel commis par l'ex-président national.

Anne-Sylvie Sprenger
Protestinfo

Voilà plus d'une année que les protestants réformés de Suisse attendaient des réponses quant au scandale qui a secoué l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS). En avril 2020, la démission suspecte de la pasteur Sabine Brändlin, membre de son Conseil (Exécutif), force l'institution à révéler l'existence d'une plainte d'une collaboratrice à l'endroit de son président Gottfried Locher pour comportement «abusif». Il démissionnera le 27 mai.

Début juin, l'affaire prend une autre dimension quand, face au Synode, son parlement, l'Exécutif est poussé à révéler la pleine complexité de celle-ci: Sabine Brändlin, qui était précisément en charge de la plainte, avait entretenu une liaison avec le mis en cause.

Si le rapport du bureau d'avocats Rudin Cantieni mandaté par le Conseil pour analyser le bien-fondé de la plainte n'a pas été publié, il a constitué la base de travail de la commission d'enquête administrative mise en place à l'interne par le Synode pour faire la lumière sur les événements et déterminer la responsabilité de l'institution. Présidente de cette commission, la présidente de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud (EERV), Marie-Claude Ischer, revient sur le rapport présenté le 4 août dernier.

Quelles sont les conclusions concernant la plainte à l'endroit de M. Locher?

Le bureau d'avocats Cantieni est clair: il y a eu atteinte à l'intégrité sexuelle, psychologique et spirituelle de cette ancienne collaboratrice.

Que sait-on exactement des faits qui lui sont reprochés?

On ne peut en dire plus. La plaignante n'a pas déposé de plainte



Marie-Claude Ischer préside l'Église évangélique réformée du canton de Vaud et a présidé la commission d'enquête administrative chargée de faire la lumière sur l'affaire Locher.

«Il y a un dégât d'image important de l'Église au niveau suisse. C'est un fait.»

Marie-Claude Ischer, présidente de l'EERV

pénale et souhaite garder l'anonymat. Là est toute la difficulté.

La plaignante reproche aussi à l'institution de n'avoir pas réagi à ses appels à l'aide...

Au moment des faits, l'institution a en effet manqué à son devoir de diligence par rapport à cette collaboratrice. Les connaissances autour du harcèlement en entreprise n'étaient alors pas celles d'aujourd'hui.

Elle s'en était pourtant ouverte auprès du médiateur...

En effet, mais comme celle-ci était encore indécise sur ce qu'elle souhaitait entreprendre et sur ce qu'elle était prête à dire, il était difficile d'intervenir. Il lui a alors conseillé de chercher un nouvel emploi.

On ne peut donc pas concilier protection de la personne et préservation de l'anonymat?

C'est un vrai problème aujourd'hui dans la législation

suisse. On ne peut pas aider sur le plan légal les victimes qui souhaitent garder l'anonymat. L'institution peut certes répondre à une demande de réparation, mais là, chaque institution reste libre de sa réponse.

Que dire de la manière dont le Conseil a agi quand il a reçu cette plainte?

Le rapport Cantieni relève qu'au vu de l'absence de procédure en matière de gestion de crise, le Conseil s'est retrouvé face à une situation extrêmement difficile et complexe.

Comment comprendre le fait que l'EERS, nouvellement créée, n'avait pas de procédure de gestion de crise?

On sait, par d'autres histoires de genre, qu'on n'arrive jamais à prévoir tout ce qu'il faut. Mais chaque institution devrait avoir une procédure de gestion de crise, quel que soit le fondement de la crise. Il est urgent que l'EERS en mette une en place.

Contrairement à ce qui était prévu, le Conseil n'a pas osé suspendre le président, suite aux menaces de son avocate. Était-ce justifié de céder à ces pressions?

Le rapport Candieni estime que le Conseil n'a pas commis de faute. La commission suit cet avis, avec une certaine nuance. Nous estimons que M^{me} Brändlin a manqué

de transparence en ne signalant pas immédiatement aux autres membres du Conseil sa liaison passée avec M. Locher. Ces questions d'ordre éthique doivent aussi être précisées.

Au sein du Conseil, les divergences de vues quant au degré de gravité de la plainte n'ont pas aidé... Certains ont-ils manqué de clairvoyance ou d'indépendance face à M. Locher?

La commission ne s'est pas prononcée là-dessus, mais nous notons l'existence de ces divergences.

Le fait que le dédommagement de départ de M. Locher ne soit pas connu ne pose-t-il pas un problème? Cette convention de départ a été conclue en présence d'un seul membre du Conseil, par ailleurs proche du président...

Selon le Code du travail, cela fait partie de ses droits que ses indemnités de départ ne soient pas divulguées. Pour autant, notre commission s'est aussi questionnée sur le fait qu'une seule personne ait négocié ce montant et que celle-ci était connue pour être proche de M. Locher. Cela fait partie des questions qui devront être débattues au mois de septembre.

Cette affaire a déjà coûté près de 400'000 francs, sans compter l'indemnité de dé-

part de M. Locher et les frais de réparation (la plaignante a demandé plus de 144'000 fr. et Sabine Brändlin a également déposé une demande). L'EERS ne devrait-elle pas, ou pourrait-elle, se retourner contre M. Locher?

Oui, l'EERS pourrait réclamer des dommages et intérêts. En tout cas, j'espère que cela sera discuté au Synode, car on est en légitimité de se poser cette question - vis-à-vis des Églises membres et également du contribuable.

Quelles sont pour vous les pires conséquences de cette affaire?

Elles sont d'abord au niveau des personnes, des femmes. Le travail des Églises est aujourd'hui de briser le silence: on doit prendre en compte sérieusement ces témoignages avec des procédures claires et transparentes - c'est ce qu'on commence aussi à mettre en place à l'EERV: il ne faut surtout pas faire du cas par cas. Ensuite, il y a un dégât d'image important de l'Église au niveau suisse. C'est un fait. Pour être une institution crédible, il faut aujourd'hui que l'EERS fasse ce travail de clarification des procédures.

PUBLICITÉ

TROP D'IMPÔTS EN PAYS DE VAUD

Vache à lait



Des comptes largement excédentaires mais des contribuables toujours pressurés!

Les comptes 2020 de l'Etat de Vaud bouclent avec un excédent de 6 millions de francs, après avoir

- mis de côté l'argent nécessaire à l'accord canton-communes: 60 millions
- préfinancé le plan climat: 41 millions
- mis 160 millions en réserve au cas où trop d'impôts auraient été perçus.

Avant de constituer ces réserves, l'excédent était donc de 267 millions de francs.

En plus, l'Etat a épongé l'intégralité des dépenses exceptionnelles causées par le COVID: 521 millions.

Au total, l'excédent réel est donc de 788 millions de francs.

Sur les dix dernières années, le canton a réalisé **des excédents annuels de 600 millions en moyenne!**

Pendant ce temps, les contribuables continuent de trinquer: Vaud est parmi les cantons les plus voraces pour l'impôt sur la fortune et sur le revenu, pour l'imposition des capitaux du 2^e pilier, etc.!



Cela vous choque?
Rejoignez l'action sur vache-a-lait.ch

Waterings Contest à Territet



Territet a vibré tout le week-end au rythme du Waterings Contest, sport dérivé des anneaux. Au programme: l'Individual Contest, le Synchings Contest, et les Swiss Parkour Series, une nouvelle discipline où les athlètes rivalisent de vitesse sur un parcours de 70 mètres jalonné d'obstacles. Spectacle assuré. LAN

France voisine

Le débat enflamme autour d'une route reliant Vallorbe

L'opposition prend de l'ampleur à l'encontre du projet de route de quatre voies devant relier Vallorbe depuis la région de Poligny, un village entre Lons-le-Saunier et Pontarlier. Ce vieux dossier, qui vise à «désenclaver le Jura» et relier plus facilement Lausanne, écrivent nos confrères du «Progrès» et de la «Voix du Jura», refait parler de lui depuis qu'il est réapparu dans le plan État-Région de 2021-2027. Outre les élus écologistes, ce sont désormais des citoyens qui se mobilisent et qui lancent une lettre ouverte. ELB

CVCI
CHAMBRE VAUDOISE
DU COMMERCE ET
DE L'INDUSTRIE

CHAMBRE VAUDOISE
IMMOBILIERE

fPv
Fédération Patronale
Vaudoise

CP 1215 - 1001 Lausanne